

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT À L'ÉTRANGER

Département de *Cantal*

SIGNALEMENT

*Demoiselle Fraquier Célestine*  
profession d' *Institutrice*  
natis à *Marcolis* dép<sup>t</sup> de *Cantal*  
demeurant à *Marcolis*  
allant à *Varsovie* dép<sup>t</sup> de *Russie*  
âge de *15* ans taille d'un mètre *64* cent<sup>es</sup>  
cheveux *chât clair* front *mesuré*  
sourcils *id* yeux *chât clair*  
nez *régulier* bouche *mesurée*  
barbe *id* menton *id*  
visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

*une demande avec*  
*le consentement des parents*  
Fait à *Aurillac* *vingt-neuf* novembre  
mil huit cent quatre vingt *trois*

Signature des témoins

Signature du porteur

*Fraquier Célestine*

N° \_\_\_\_\_ du Registre

*port.*

*Le Maire de Marcolis*  
*signe et scelle*  
*le 29 novembre 1893*  
*à Marcolis*  
*avec notes libres*  
*Russie pour y*  
*recevoir*  
*le 29 novembre 1893*

*les signatures apposées ci-dessus*  
*ont été vérifiées et reconnues*  
*le 29 novembre 1893*  
*par le Maire et l'adjoint au Maire*  
*du Conseil Municipal,*  
*Salissard*

Consentement  
pour obtenir un passe-port.



Nous soussignés Fraquier Jean, me-  
nages, âgé de soixante-deux ans et Baranès  
Marie, épouse que j'autorise, ménages  
âgés de cinquante-deux ans, tous deux domiciliés  
à Marolles, canton de Saint-Mamet, départe-  
ment du Cantal, déclarons consentir à  
ce qu'il soit délivré un passe-port à notre  
fille légitime Fraquier Célestine, sans profes-  
sion, âgée de quinze ans, domiciliée à Marolles  
avec nous, et qui désire, avec notre libre  
consentement, se rendre en Russie pour y  
exercer la profession de préceptrice.

Marolles, le 27 novembre 1893

Fraquier

Pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus  
et certifiant et sûres l'opinion consentement par  
nous Maire de Marolles (Cantal)

Marolles, le 27 novembre 1893

F. L. Maurel et P. J. Maurel  
Le Conseil Municipal,



Falissard